

L'Europe par thèmes

Agriculture	<u>Vif débat autour de la nouvelle délimitation des zones défavorisées</u> <u>Débat sur les mesures de gestion des risques et des crises</u>
Aides d'Etat	<u>Traitement identique pour toutes les régions de l'objectif convergence</u>
Citoyenneté	<u>Nouveau programme : « Des citoyens pour l'Europe »</u>
Compétitivité	<u>4,2 milliards d'euros alloués au Programme pour la Compétitivité et l'Innovation</u>
Constitution	<u>L'Italie ratifie la Constitution</u>
Culture	<u>Les secteurs de l'édition et de la musique souhaitent que « Culture 2007 » soutienne également les industries non audiovisuelles</u> <u>Elaboration d'une convention sur la diversité culturelle</u>
Droits de l'Homme	<u>Délégation du Parlement européen à Genève</u>
Développement	<u>Le Parlement défend les objectifs du Millénaire pour le développement</u> <u>Programme d'action contre le sida, le paludisme et la tuberculose</u>
Education	<u>Réformer les universités européennes, mobiliser les cerveaux européens</u>
Elargissement	<u>Signature du Traité d'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie</u> <u>La commission parlementaire mixte souhaite le statut de pays candidat à l'adhésion pour l'ex République yougoslave de Macédoine (ERYM)</u> <u>Elargissement de Schengen à l'horizon 2007</u> <u>Etat des lieux du recrutement de fonctionnaires européens en provenance des nouveaux Etats membres</u>
Energie	<u>Pour une réduction de la demande de pétrole</u>
Entreprise	<u>Guide sur la nouvelle définition des PME</u>
Environnement	<u>« Ecoconception des produits consommateurs d'énergie »</u> <u>« Green Week 2005 »</u>
Institutions	<u>Conseil européen de la Recherche</u> <u>Siège de l'Agence européenne des frontières</u> <u>Agence européenne de Défense</u> <u>Agence de contrôle des pêches</u>

Justice et Affaires intérieures	7 milliards d'euros pour 2007-2013 Le Parlement examine le futur code communautaire sur les frontières
Politique de voisinage	Réunion euroméditerranéenne sur les technologies de l'information et de la communication
Politique régionale et de cohésion	Les cinq thèmes prioritaires des orientations stratégiques pour la cohésion, selon Danuta Hübner
Recherche	7^e programme-cadre : mieux enraceriner l'espace européen de la recherche
Société de l'information	La Commission publie les résultats de sa consultation publique sur l'accessibilité des TIC Le nom de domaine ".eu" opérationnel fin 2005 Prix européen 2005 des technologies de la société de l'information Adoption du « Safer Internet Plus »
Transports	Accord du Conseil transport sur le programme Marco Polo II Accord sur la modification de la directive « Eurovignette »

Institutions et organisations régionales européennes

BEI	Participation de la BEI à la nouvelle génération de programmes
Comité des Régions	Pour plus de contrats tripartites
Comité économique et social	Le Comité fête les vingt ans du dialogue social européen
Commission	Stratégie d'information et de communication
Conseil de l'Europe	Concours européen des Droits de l'Homme

L'Europe par thèmes

AGRICULTURE Vif débat autour de la nouvelle délimitation des zones défavorisées

La nouvelle méthodologie proposée, mardi 26 avril, par la Commission pour **délimiter les régions défavorisées de l'UE éligibles au Fonds de développement rural dans la période 2007-2013** a été rejetée (sans grande surprise) par la plupart des Etats membres.

La Commission propose que les critères définissant les zones de montagne et les zones spécifiques éligibles restent identiques, mais que les critères définissant les zones intermédiaires, dont l'éligibilité est actuellement fondée sur des critères socio-économiques, soient modifiés.

Elle propose de remplacer les critères socioéconomiques par cinq nouveaux critères relevés à l'échelon de la municipalité (Nomenclature NUTS V), qui dépendent notamment de la qualité des sols et des conditions climatiques.

Lors du Conseil, un groupe d'Etats membres (France, Italie, Espagne, Luxembourg, Autriche, Pologne notamment) a estimé que cette nouvelle méthodologie entraînerait des changements inacceptables. Certains, dont la France, l'Espagne et la Grèce, ont suggéré le statu quo et un report des débats sur la définition des zones défavorisées à beaucoup plus tard. Seuls quelques Etats membres, dont les Pays-Bas et les Etats baltes, ont soutenu la Commission et jugé satisfaisants les nouveaux critères proposés.

D'autres, comme Danemark, Finlande, Suède, Irlande ou Chypre, ont demandé d'ajouter d'autres critères ou de remplacer ceux proposés par de nouveaux critères

Un accord politique est attendu pour juin.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)



AGRICULTURE Débat sur les mesures de gestion des risques et des crises

Les Etats membres réagissent plutôt bien aux **trois options** présentées par la Commission européenne pour **mieux gérer, à l'avenir, les risques et les crises dans le secteur agricole**. C'est ce qui ressort des discussions qui ont eu lieu lundi 18 avril au Comité spécial Agriculture (CSA).

La Commission présente trois options pour financer de telles mesures :

- la **participation financière aux primes d'assurance contre les catastrophes naturelles** ;
- le **soutien aux fonds de mutualisation agricoles** ;
- le **soutien aux revenus**.

Plusieurs délégations ont marqué leur préférence pour l'option 1 (dont Allemagne, Autriche, Belgique, Grèce ou encore République tchèque) et beaucoup d'Etats membres ont indiqué qu'ils pourraient soutenir à la fois les options 1 et 3. La France, l'Italie, l'Espagne, le Portugal ou encore la Belgique ont soutenu l'option « soutien aux caisses de mutualisation ».

La Commission propose que le financement de ces mesures soit assuré en utilisant 1% des fonds épargnés grâce à la modulation des aides directes (réduction des aides directes pour renforcer les programmes de développement rural). La France a proposé un autre moyen de financement: les Etats pourraient choisir soit l'argent de la modulation (1%, comme prévu), soit un pourcentage de 0,1% de la valeur de la production agricole nationale de l'Etat membre.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

AIDES D'ETAT **Traitement identique pour toutes les régions de l'objectif convergence**

La commission du développement régional du Parlement européen prépare un **rapport d'initiative sur la révision des aides d'Etat à finalité régionale**, un dossier très sensible qui mobilise les autorités locales et régionales de l'UE depuis près d'un an.

Lors d'un échange de vues avec le rapporteur, le socialiste Milos Koterec (Slovaquie), plusieurs députés ont dit leur volonté d'élargir les possibilités d'aides prévues dans le projet de la Commission européenne.

Les inquiétudes qui se sont exprimées en commission parlementaire concernent essentiellement les régions victimes de l'effet statistique, c'est-à-dire celles qui ont dépassé la barre des 75% du PIB communautaire suite à l'élargissement.

Plusieurs députés voudraient que ces régions bénéficient de la même éligibilité au futur régime des aides d'Etat à finalité régionale que les autres régions relevant de l'Objectif de convergence des Fonds structurels.

Ce n'est pas prévu dans le dernier document de consultation de la Commission européenne. Celui-ci prévoit un régime différencié pour les régions victimes de l'effet statistique (qui seraient éligibles au régime d'aide d'Etat au titre de l'article 87.3 c du traité) et pour les autres régions de l'Objectif convergence (éligibles au titre de l'article 87.3 a, qui offre plus de possibilités que le 87.3 c).

Certains demandent aussi un traitement particulier pour les régions de montagne (ce que ne prévoit pas la Commission européenne dans son document de consultation) et les régions à très faible densité de population (ce que prévoit déjà le projet de la Commission).

Ce que veulent donc les députés, c'est que les **futures règles en matière d'aides d'Etat à finalité régionale soient mieux calquées sur celles de la politique régionale européenne**, qui prévoit un traitement identique pour les régions victimes de l'effet statistique et les

autres régions relevant naturellement de l'Objectif de convergence, et qui réserve un traitement de faveur aux régions de montagne et aux régions peu peuplées.

Si les consultations de la Commission européenne ont débuté il y a presque un an, le débat en commission parlementaire ne fait, lui, que commencer. Une audition des commissaires Neelie Kroes (Concurrence) et Danuta Hübner (Politique régionale) est programmée le 20 avril.

Le projet de rapport

de Milos Koterec sera discuté le 15 juin et adopté le 12 juillet. Il devrait passer en session plénière du

Parlement en septembre.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

CITOYENNETE **Nouveau programme : « Des citoyens pour l'Europe »**

Un nouveau programme axé sur la **promotion de la citoyenneté européenne active** et destiné à combler le fossé qui sépare les citoyens des institutions européennes, a été proposé, le 6 avril, par la Commission européenne. Pour cette initiative, intitulée "Des citoyens pour l'Europe", la Commission demande un **budget de 207 millions d'euros (2007-2013)**.

Le programme se subdivise en trois actions distinctes :

- la première, baptisée "**Des citoyens actifs pour l'Europe**", vise à impliquer directement le citoyen dans la construction de l'Europe, que ce soit par le biais d'une participation aux activités de jumelage des villes ou à la faveur de publications spécifiques ou de projets à dimension transnationale ou trans-sectorielle. Cette action a pour objet de stimuler la coopération entre les citoyens et les organisations de différents pays qui se réuniront pour développer leurs idées et agir ensemble dans un environnement européen ;

- la deuxième action, "**Société civile active pour l'Europe**", cible les organisations de la société civile européenne, qui



bénéficieront soit d'un soutien structurel sur la base de leur programme de travail, soit d'un soutien à des projets transnationaux ;

- la troisième action, «**Ensemble pour l'Europe**», appuiera l'organisation d'événements de grande ampleur, de même que les études et les outils d'information touchant un public aussi large que possible et rendant l'Europe plus tangible aux yeux de ses citoyens. Le commissaire européen à l'Éducation, Ján Figel, a expliqué que l'un des grands défis que l'actuelle Commission aurait à relever serait **d'éveiller un sens d'appartenance chez le citoyen européen et de forger une identité européenne**, afin que le citoyen européen se sente plus impliqué dans la construction de l'Union européenne.

Pour plus d'informations :

http://www.europa.eu.int/comm/dgs/education_culture/activecitizenship/new_programme_fr.htm

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

COMPETITIVITE 4.2 milliards d'euros alloués au Programme pour la Compétitivité et l'Innovation

La Commission européenne a adopté mercredi 6 avril un **Programme pour la compétitivité et l'innovation (CIP)**, « petit frère du 7ème programme-cadre », selon l'expression du directeur de la DG Entreprise, Matthias Ruete. Imbriqué dans la stratégie de Lisbonne, ce programme, doté d'un budget total de **4,213 milliards d'euros** pour la période 2007-2013, vise à **soutenir des actions permettant de développer la capacité d'innovation des entreprises et de l'industrie**.

Le programme pluriannuel pour les PME (MAP), les activités pour la compétitivité industrielle et le programme LIFE-environnement ont fusionné et ne constituent plus qu'un seul des trois piliers du CIP essentiellement axé sur le soutien aux PME.

Ainsi, le « **Programme Esprit d'entreprise et innovation** » vise à faciliter l'accès aux financements, aux capitaux et aux investissements d'appoint pour les PME qui ont essentiellement des activités innovantes. Il leur permettra aussi d'accéder plus aisément aux programmes recherche et à l'argent du 7ème PCRD.

En outre, le CIP repose sur un second pilier : le « **Programme de soutien à la politique des technologies de l'information et de la communication** », qui contribuera à la compétitivité, à la croissance et à l'emploi en stimulant une plus large adoption et une exploitation plus efficace des TIC.

Aussi, en vue de réduire la consommation énergétique de l'UE, le CIP comprend un troisième pilier: le « **Programme Energie intelligente pour l'Europe** ». Ce programme vise à soutenir le développement des technologies de l'environnement, notamment pour réduire les émissions de gaz à effet de serre provoquées dans le secteur des transports, l'efficacité énergétique et les sources d'énergie nouvelle et renouvelable.

La commissaire à la Société de l'information, Viviane Reding, a salué le programme, qui « dotera l'UE des moyens de faire face aux exigences croissantes d'amélioration des soins de santé, de l'enseignement et de la formation tout au long de la vie, d'une meilleure qualité de vie des personnes âgées, de la sécurité, et de l'inclusion sociale ».

Pour plus d'informations :

http://europa.eu.int/comm/enterprise/enterprise_policy/cip/index_en.htm

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)



CONSTITUTION L'Italie ratifie la Constitution

Le **6 avril**, l'**Italie** est devenue le premier des six pays fondateurs et le cinquième Etat membre de l'UE à avoir **ratifié le traité constitutionnel**. Le Sénat italien a ratifié le texte à une **majorité écrasante**, soit 217 oui pour 16 non. Le 26 janvier déjà, la Chambre des députés avait ratifié la Constitution par 436 oui, 28 non et 45 abstentions.

Le lendemain, le président du groupe PPE-DE au Parlement européen, Hans-Gert Pöttering, s'est réjoui de la ratification italienne, en affirmant qu'avec l'Espagne et l'Italie, deux pays voisins importants de la France, une impulsion importante pour un vote positif a été donnée.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

CULTURE	Les secteurs de l'édition et de la musique souhaitent que « Culture 2007 » soutienne également les industries non audiovisuelles
----------------	---

A l'occasion du séminaire organisé les 20 et 21 avril, à Luxembourg, sur la **politique européenne à l'égard des industries culturelles**, les représentants des secteurs du livre et de la musique ont adopté une recommandation qu'ils ont transmise à la présidence luxembourgeoise pour présentation au prochain Conseil Culture de l'UE.

Les participants proposent d'amender la proposition de la Commission européenne sur le programme « **Culture 2007** », afin que celui-ci prenne en compte la **spécificité des industries non audiovisuelles** et conforte le financement de projets de coopération pluriannuelle liés à ces industries.

Selon la recommandation, le montant de l'aide de l'Union européenne par projet devrait pouvoir dépasser 500.000 euros par an, en fonction du nombre de partenaires et du nombre d'Etats

participants, notamment des petits pays et de nouveaux Etats membres.

Pour Otto Donner, président de l'European Music Office, les secteurs de l'édition et de la musique sont en Europe parmi les industries les plus professionnelles et les plus créatives, et jouent un rôle essentiel en matière de diversité culturelle et de développement de contenus innovateurs. Il a ajouté qu'il approuve la perspective d'un nouveau programme de soutien qui relancerait le secteur culturel tout entier.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

CULTURE	Elaboration d'une convention sur la diversité culturelle
----------------	---

Le Parlement européen a adopté le 14 avril la résolution du socialiste grec Nikolaos Sifunakis sur l'élaboration d'une **convention concernant la protection de la diversité culturelle**, dans le cadre des travaux actuellement menés à l'**Unesco** auxquels la Commission européenne participe au nom de l'Union européenne.

Les députés sont pour un **instrument normatif contraignant** et exhortent les Etats membres à parler d'une seule voix pour défendre leur politique en cette matière, dans le respect de la double nature économique et culturelle des produits culturels. La question des relations entre le droit commercial international et la future convention de l'Unesco est fondamentale, soulignent les députés. Selon eux, il faudrait donner à la **protection de la diversité culturelle** une importance au moins égale à celle des autres politiques, avec la création d'un mécanisme contraignant prévoyant un règlement des différends au niveau international.

La future convention doit en outre, selon eux, reconnaître le droit des Etats d'appliquer des politiques conçues pour protéger la diversité culturelle et le pluralisme des médias. Soulignant notamment l'importance du service public de la radiodiffusion, les députés estiment que les Etats doivent conserver le droit de définir, d'organiser et de financer la mission du



service public de radiodiffusion dans une optique sociale et démocratique.

La convention devrait donc reconnaître l'importance de l'aide publique, directe et indirecte, dont les Etats parties pourraient déterminer la nature, le montant et les bénéficiaires. La Convention devra se fonder sur les principes des droits de l'homme afin d'éviter toute violation de ces droits au nom de la diversité culturelle, insistent par ailleurs les députés.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

DROITS DE L'HOMME Délégation du Parlement européen à Genève

Une délégation de sept parlementaires européens conduite par la française Helène Flautre, présidente de la sous-commission des droits de l'homme du PE, était à Genève du 3 au 6 avril pour suivre la **61^e session de la Commission des droits de l'homme de l'ONU**, qui s'est tenue du 14 mars au 22 avril. Les députés européens ont participé lundi 4 avril à un panel de l'ONU sur la réforme de la Commission des droits de l'Homme. Le lendemain ils ont eu des entretiens avec les chefs de mission des Etats membres de l'UE, avec Louise Harbour, Haut Commissaire de l'ONU pour les droits de l'homme, Juan Miguel Petit, rapporteur spécial sur la traite d'enfants, et l'ambassadeur canadien Paul Meyer.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

DEVELOPPEMENT Le Parlement défend les objectifs du Millénaire pour le développement

Le Parlement européen a adopté le 12 avril à une très forte majorité la résolution accompagnant le rapport de la travailliste britannique Glenys Kinnock sur le rôle de l'Union européenne dans la réalisation des

objectifs du Millénaire pour le développement. Dans sa résolution en 83 points, le Parlement estime en particulier que **l'annulation intégrale de la dette** est nécessaire pour beaucoup de pays en développement si on veut atteindre ces objectifs et demande à la Commission européenne d'explorer les possibilités de mobiliser des sources de financement innovantes en faveur de ces pays. La résolution insiste en particulier sur la **protection de la santé et de l'environnement**, et invite la Commission à **renforcer le volet « développement »** des négociations à l'Organisation mondiale du commerce, en introduisant une « boîte de développement » dans l'accord de l'OMC sur l'agriculture.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

DEVELOPPEMENT Programme contre le sida, le paludisme et la tuberculose

Dans sa communication du 27 avril « **renforcer la lutte contre le Sida, le paludisme et la tuberculose au-delà des frontières de l'UE** », la Commission européenne propose une série de mesures concrètes pour lutter contre ces maladies responsables de 6 millions de morts chaque année dans les pays en développement. Parmi elles, la distribution gratuite de moustiquaires et de contraceptifs et l'accès gratuit aux services de consultations et de dépistage du Sida.

La communication de la Commission met l'accent sur le **renforcement de réseaux régionaux et des capacités de réglementation des pays partenaires afin de promouvoir l'accès à des médicaments sûrs à un prix abordable et le soutien à la recherche pharmaceutique.**

Elle soulève également le problème de la discrimination et de la stigmatisation des malades et propose l'organisation d'un dialogue politique sur ce sujet avec les pays concernés.



La Commission souhaite promouvoir des synergies avec d'autres programmes connexes, consacrés par exemple, à l'hygiène sexuelle ainsi qu'à la question de la sécurité des êtres humains.

De son côté, le Parlement européen a évalué, le 27 avril, les progrès accomplis dans la lutte contre le paludisme en Afrique lors d'une rencontre organisée par Luisa Morgantini (GUE/GV, Italie) présidente de la commission développement du PE. "La lutte contre le paludisme est le meilleur investissement qui soit et nous applaudissons les efforts de l'UE dans ce domaine", a expliqué la professeur Awa Marie Coll-Seck, représentante du Roll Back Malaria (RBM), un partenariat d'ONG, de gouvernement et d'entreprises lancé par les Nations Unies en 1998. Les participants ont souligné le lien direct entre paludisme et pauvreté, rappelant que les thérapies existaient mais restaient encore trop coûteuses. Ils ont cependant souligné que des progrès importants avaient été réalisés ces dernières années. Cette rencontre était organisée à l'occasion de la journée mondiale contre le paludisme en Afrique qui s'est déroulée le 25 avril.

Pour plus d'informations :

http://europa.eu.int/comm/development/body/theme/human_social/pol_health3_en.htm

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

EDUCATION

Réformer les universités européennes, mobiliser les cerveaux européens

Les universités européennes ne sont pas actuellement en mesure d'assumer pleinement leur rôle dans la stratégie de Lisbonne et nécessitent des réformes en profondeur, constate la Commission européenne dans une communication adoptée le 20 avril et intitulée « **Mobiliser les cerveaux européens : permettre aux universités de contribuer pleinement à la stratégie de Lisbonne** » et qui

fait un bilan des faiblesses dont souffrent les universités européennes face à leurs consœurs américaines et japonaises. En Europe 21% seulement de la population active a bénéficié de l'enseignement supérieur, contre 38% aux Etats-Unis et 43% au Canada. Le Japon et la Corée devançant également l'Europe qui a pris du retard en matière de publications scientifiques, de brevets et de Prix Nobel.

Jan Figel, commissaire chargé de l'éducation et de la formation, a rappelé qu'en matière d'éducation, le principe de subsidiarité prévaut mais que la Commission a un rôle à jouer, notamment pour **appuyer la mobilité, favoriser la qualité des programmes** et guider le processus de réforme en cours (processus de Bologne).

La communication relève trois domaines d'actions prioritaires pour les universités européennes :

- les rendre **plus attrayantes** ;
- **améliorer leur gouvernance** ;
- accroître et **diversifier leur financement**.

La Commission exhorte les Etats membres à faire en sorte que leur cadre réglementaire permette aux dirigeants d'université d'entreprendre de véritables réformes, et les universités à faire un véritable **travail de promotion** et à **développer leur potentiel humain**, tant qualitativement que quantitativement.

Elle a également salué la proposition de l'Institut universitaire européen de Florence (IUE) de lancer en 2006 un **nouveau programme post-doctoral en sciences sociales** « Max Weber ». Ce programme vise les objectifs de Lisbonne, puisqu'il a notamment l'ambition de freiner l'exode des jeunes chercheurs vers les Etats-Unis.

La Commission publiera également un document de consultation sur un cadre de référence européen des qualifications pour l'éducation tout au long de la vie qui établira huit niveaux, depuis un enseignement de base jusqu'aux qualifications les plus spécifiques afin d'aider les instituts et les enseignants à évaluer leur position.



Elle présentera enfin avant l'été un document de consultation sur les crédits en matière d'éducation tout au long de la vie, en référence au système européen de transfert de crédit académique (ECTS), qui garantit la reconnaissance des acquis universitaires. Ces initiatives aideront à établir un niveau suffisant de compatibilité entre les divers systèmes éducatifs européens afin que la grande diversité des systèmes d'éducation deviennent un atout pour les citoyens plutôt qu'un obstacle.

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/05/445&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>
<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/05/448&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

ELARGISSEMENT Signature du Traité d'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie

Le **Traité d'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie** a été signé le 25 avril par les chefs d'Etat et de gouvernement des deux pays ainsi que par les ministres des Affaires étrangères de l'UE, lors d'une cérémonie solennelle au Luxembourg.

Les deux pays, vont, après ratification du traité, entrer dans l'Union européenne le 1^{er} janvier 2007.

Le Premier ministre de Bulgarie, Siméon de Saxe-Cobourg, a souligné la dimension historique de la signature du Traité d'adhésion, qu'il considère comme l'un des plus grands événements de l'histoire de son pays. Il a déclaré que cet acte n'est pas une simple signature d'un Traité entre Etats mais une union entre les citoyens européens.

En attendant l'adhésion proprement dite, la Bulgarie devra poursuivre la mise en oeuvre des

réformes nécessaire en comptant entre autre, sur le soutien de la société civile, sur les syndicats, les milieux d'affaires et les organisations non gouvernementales.

Le Président de la Roumanie, Traian Basescu, a expliqué, quant à lui, que pour les Roumains, l'adhésion à l'UE représentait « l'accomplissement d'un rêve vieux de plus d'un demi-siècle, celui de lever toutes les barrières et nous faire partager les valeurs européennes occidentales, la prospérité et la sécurité ».

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

ELARGISSEMENT La commission parlementaire mixte souhaite le statut de pays candidat à l'adhésion pour l'ex République yougoslave de Macédoine (ERYM)

La commission parlementaire conjointe UE/ERYM (Ancienne République Yougoslave de Macédoine) plaide pour que l'ERYM obtienne son **statut de pays candidat à l'adhésion de l'Union européenne** lors du **Sommet européen de décembre 2005**.

Une telle perspective encouragera le pays à poursuivre le processus de réforme et renforcera la stabilité dans la région, estime la commission. Elle se félicite d'ailleurs du consensus sur l'adhésion à l'UE existant au sein des partis politiques et de la population, et insiste auprès du gouvernement pour qu'il attribue les ressources nécessaires à la mise en œuvre de l'Accord d'association et de stabilisation entre l'UE et l'ERYM.

Le gouvernement doit aussi poursuivre les efforts pour mettre en œuvre l'accord cadre d'Ohrid, **réformer son système judiciaire** et poursuivre sa **lutte contre le crime organisé et la corruption**. La commission insiste également pour que l'UE entame avec l'ERYM des discussions sur la libéralisation du régime des visas entre les deux partenaires. Des discussions qui devraient être suivies de mesures concrètes



en la matière. De son côté, le gouvernement de l'ERYM doit fournir des régimes de visas similaires à tous les Etats membres de l'UE. L'action des différentes structures de l'UE en Macédoine doit être améliorée, poursuit la commission qui estime que le rôle central devrait revenir à la Commission européenne. Il est par ailleurs fondamental que la démarcation finale des frontières de l'ERYM avec la Serbie-Monténégro dans la région proche du Kosovo soit effectuée avant l'ouverture des discussions sur le statut final pour le Kosovo. Au niveau économique, le gouvernement doit renforcer la croissance et accélérer les réformes structurelles. Tout en notant certaines faiblesses dans le fonctionnement de l'économie, la commission souligne les bons résultats atteints par l'ERYM, notamment pour contrôler l'inflation et en matière de privatisation.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

ELARGISSEMENT | Elargissement de Schengen à l'horizon 2007

Le Commissaire européen Franco Frattini a indiqué mercredi 6 avril que les **frontières entre les anciens et les nouveaux Etats membres seraient levées à partir d'octobre 2007**.

Jusqu'à présent, le Conseil s'est fixé comme objectif 2007, sans plus de précisions, avec comme condition que le système d'information Schengen de deuxième génération (SISII) fonctionne déjà et que les Etats concernés respectent de nombreux critères. Le Commissaire estime que ces conditions seront alors remplies. Le député européen Joachim Wuermeling (CSU), dans un communiqué, qualifie cette déclaration d'irresponsable, et souligne que la décision n'est pas entre les mains de la Commission.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

ELARGISSEMENT | Etat des lieux du recrutement de fonctionnaires européens en provenance des nouveaux Etats membres

La Commission européenne a publié mercredi 27 avril les chiffres concernant le **recrutement de fonctionnaires** venus des **nouveaux Etats membres**.

Le vice-président de la Commission, Siim Kallas, a annoncé que les objectifs préalablement fixés ont été atteints, mais que les progrès accomplis ne sont pas uniformes. Des mesures pour corriger les déséquilibres restent donc indispensables.

Par ailleurs, le Commissaire a regretté le manque de candidats à des postes de juristes ou encore d'auditeurs internes. Il a ensuite rappelé qu'en matière de recrutement, pour la Commission, le facteur principal est le **mérite individuel**. Toutefois, si le nombre de fonctionnaires recrutés dans tel ou tel Etat membre se révèle inférieur aux deux tiers du total indicatif prévu, la Commission doit faire le nécessaire pour remédier à ce déséquilibre.

De 2004 à 2010, la Commission prévoit d'engager 3.441 fonctionnaires (y compris agents temporaires) originaires des dix nouveaux Etats membres. Sur les 2.700 lauréats des concours, la Commission a recruté 1.081 fonctionnaires et agents temporaires venus des dix nouveaux pays membres (l'objectif pour 2004 et 2005 s'élève à 1 529 recrutements), dont 249 polonais, 173 hongrois ou encore 137 tchèques.

Aussi, une cinquantaine de postes d'encadrement supérieur et 189 postes d'encadrement intermédiaire sont prévus pour les nouveaux Etats membres. Au niveau des directeurs généraux ou des directeurs généraux adjoints, cinq décisions de nomination ont déjà été prises et cinq restent à prendre.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)



Dans un rapport dévoilé par le Financial Times le 1^{er} avril, et rendu public à la fin du mois, **l'Agence internationale de l'énergie (AIE)**, qui conseille les 26 pays de l'OCDE en matière de sécurité de l'approvisionnement énergétique, **recommande aux pays consommateurs et importateurs de se préparer à restreindre leur consommation de pétrole** et réduire rapidement leur demande de brut, notamment dans le secteur des transports, pour faire face à d'éventuels problèmes d'approvisionnement.

Face à un marché aujourd'hui très tendu et marqué par une grande volatilité des cours, et où la moindre crise (conflit, grève ou attentat) pourrait se traduire par une baisse immédiate de l'offre de un à deux millions de barils, le rapport de l'AIE, intitulé « **Dépêchons nous d'économiser le pétrole** », invite les gouvernements à mettre en œuvre une série de **mesures drastiques** :

- réduction de la vitesse à 90 kilomètres heure sur les autoroutes ;
- création de voies spéciales pour le covoiturage ;
- baisse des tarifs, voire gratuité des transports publics ;
- circulation alternée durant certaines périodes ;
- raccourcissement de la semaine de travail et incitation au télétravail pour limiter les déplacements professionnels.

Reconnaissant que certaines de ces mesures seront très difficiles à appliquer, l'étude de l'AIE évalue le rapport coût/efficacité de chacune de ces mesures qui permettraient, selon l'Agence, d'économiser jusqu'à un million de barils par jour.

Etant donné que les prix peuvent encore augmenter puisque la demande ne baisse pas, une réponse rapide des pays importateurs en matière d'économies d'énergie donnerait un signal fort au marché, a annoncé le directeur exécutif de l'AIE.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)



La DG Entreprise de la Commission a publié à la mi-avril un **nouveau guide d'utilisation** expliquant la **nouvelle définition des petites et moyennes entreprises (PME)**, entrée en vigueur au 1er janvier dernier et établie sur la base d'une recommandation de la Commission du 6 mai 2003.

La nouvelle définition des PME se substitue à l'ancienne définition qui était opérationnelle depuis 1996 et s'appliquera à tous les programmes, toutes les politiques et les mesures de la Commission en faveur des PME. La Commission invite les Etats membres à l'utiliser aussi largement que possible. Ce guide présente les modifications subies par la définition des PME et explique comment déterminer si une entreprise peut être qualifiée de PME en utilisant une approche pas à pas.

Pour plus d'informations :

http://europa.eu.int/comm/entreprise/entreprise_policy/sme_definition/index_en.htm

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

Le Parlement européen et les Représentants permanents des Etats membres (Coreper) sont parvenus mercredi 6 avril à s'entendre sur la proposition de directive cadre d'août 2003, relative à la « **fixation d'exigences écologiques applicables à la conception des produits consommateurs d'énergie** ». Cette directive a ensuite été adoptée le 13 avril en deuxième lecture par le Parlement.

L'amélioration de l'efficacité énergétique est l'objectif premier de la directive qui vise également à réduire la charge de cette législation pour les entreprises, en particulier les PME.

Il convient par ailleurs de rappeler que la **directive « Ecoconception »** a pour ambition de définir des principes et des critères généraux

pour une conception des produits (sèche-cheveux, rasoirs, machines à laver, ordinateurs, luminaires, réfrigérateurs, robots ménagers, etc.) **minimisant leur impact négatif sur l'environnement.**

Les autres éléments essentiels de la directive sont les suivants :

- le texte se concentre sur les facteurs environnementaux essentiels tels que l'efficacité énergétique ;
- les normes européennes seront ambitieuses et obligatoires dans toute l'Europe, mais les Etats membres ne seront pas autorisés, en règle générale, à aller plus loin que ces normes ;
- les PME bénéficieront d'un soutien particulier pour le respect des normes ;
- pour réduire la charge bureaucratique qui pourrait peser sur les entreprises, l'analyse du cycle de vie du produit sera exigée uniquement lorsque la fixation de normes techniques n'est pas pertinente, et se limitera aux facteurs environnementaux essentiels ;
- la surveillance du marché et les contrôles sur les produits importés seront très stricts.

La directive devrait contribuer de façon notable à la protection de l'environnement en Europe et alléger la charge sur les consommateurs, étant donné que l'on peut escompter des réductions notables des factures d'électricité et d'eau. La directive devrait aussi largement bénéficier à l'économie.

Pour plus d'informations :

http://www.europa.eu.int/comm/enterprise/eco_design/index.htm

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

Du 31 mai au 3 juin 2005 se tiendra à Bruxelles la traditionnelle « **semaine verte** », le plus grand forum international annuel sur la politique communautaire actuelle et future dans le domaine de l'environnement. Les conférences et expositions auront pour thème « **le changement climatique** ».

Le 1^{er} juin, une session sera consacrée aux zones urbaines, et leur rôle dans les problèmes de changements climatiques. Des sous-sessions seront organisées afin de discuter de divers sujets tels que le transport durable ou la construction durable.

Environ 14 intervenants européens présenteront leurs projets, études et programmes. Il sera attendu des débats qui suivront, un réel échange de vues et d'expériences.

Pour plus d'informations :

<http://www.iceo.be/greenweek2005/>

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

Un groupe d'experts européens et américains de haut niveau, mis sur pied par la Commission, a rendu les conclusions de ses travaux portant sur la création d'un **Conseil européen de la recherche (CER)** : un tel organe permettrait de redresser les faibles performances de l'Europe dans les domaines de pointe de la recherche.

Les principaux objectifs mis en avant par les experts sont les suivants:

- encourager et soutenir les chercheurs les plus talentueux ;
- exploiter la diversité de ces talents avec plus de rapidité, de souplesse et de pertinence que ne permettent parfois les systèmes de financements nationaux ;

- conférer statut et visibilité aux meilleurs chercheurs et à leurs équipes ;
- aider les divers pays à maximiser leurs performances en matière de recherche ;
- développer l'industrie basée sur la science ;
- traiter des problématiques nouvelles et émergentes de la société.

Pour ces experts, cette « initiative audacieuse » sera un succès si sa mission est clairement précisée et si le monde politique s'engage à lui assurer l'autonomie et les ressources nécessaires à la réalisation de ses objectifs.

Pour plus d'informations :

http://europa.eu.int/comm/research/future/pdf/hleg_fullreport_frontier_research_april2005.pdf
<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/05/468&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

symbole de l'époque stalinienne, serait un des lieux possibles.

Reste également à nommer un directeur ; un Finlandais et un Italien sont en lice.

Parallèlement, le ministre allemand de l'Intérieur, Otto Schily, a durement critiqué les propositions de la Commission pour le budget JAI pour 2007 à 2013, en déclarant qu'il voulait bien un financement de l'Agence européenne des frontières parce qu'il s'agit d'un projet à 25, mais que la plupart des dépenses de protection des frontières extérieures de l'UE sont une tâche nationale relevant du seul financement national. Selon lui, seuls les projets rassemblant plusieurs Etats devraient être financés par le budget européen.

Plus d'information :

<http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/lvb/l33216.htm>

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

INSTITUTIONS

Siège de l'Agence européenne des frontières

Lors du **Conseil Justice et Affaires Intérieures** du 14 avril, la Présidence a soumis au vote la question de **la ville d'accueil de l'Agence européenne des frontières**.

Après un premier vote indicatif, Malte, Estonie et Slovaquie ont retiré leur candidature, et la délégation hongroise a consulté sa capitale avant d'accepter la défaite.

Le ministre polonais de l'Intérieur Ryszard Kalisz, très heureux de la nomination de **Varsovie**, s'est félicité d'accueillir pour la première fois une agence européenne.

Selon lui, l'agence devrait pouvoir commencer à fonctionner dans la deuxième quinzaine de mai. Le lieu précis du siège de l'agence n'est cependant pas encore décidé, mais le palais de la culture et des sciences, immense édifice

INSTITUTIONS

Agence européenne de défense

Nick Witney, le directeur de la nouvelle **Agence européenne de Défense**, opérationnelle depuis le début de l'année 2005, considère que la mission essentielle de son organisation est de veiller à ce que ses vingt-quatre membres coordonnent à l'avenir leurs dépenses au titre des budgets nationaux de la défense.

Il a également expliqué aux membres de la sous-commission de la sécurité et de la défense du Parlement européen que son organisation aurait pour préoccupation majeure d'optimiser les dépenses en matière de défense.

M. Witney juge bon de procéder à une **harmonisation plus poussée des équipements militaires** et de s'attacher, dans ce cadre, aux achats de véhicules blindés. La mise en commun des besoins en équipements de défense s'avère, dit-il, très limitée.



Il a également expliqué à la sous-commission parlementaire que depuis son entrée en activité, l'Agence avait recruté pas moins de 25 personnes et qu'elle entendait porter ce nombre à 77 d'ici la fin de l'année. De plus, l'Agence a déménagé dans un nouveau bâtiment situé à proximité de la Place Louise, non loin des institutions européennes, à Bruxelles.

Parmi les tâches-clé de l'agence, nous pouvons citer le travail concernant le **futur Plan d'Action européen sur les Capacités (ECAP)**, dont l'objectif est d'identifier les principales lacunes des capacités militaires de l'UE et les moyens d'y remédier. Le programme de travail 2005 de l'Agence comprend également une série de projets fondés notamment sur une coopération avec la Commission européenne au sujet d'un marché de la défense plus "intégré".

Plus d'information :

http://ue.eu.int/cms3_fo/showPage.asp?id=277&lang=FR

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

INSTITUTIONS

Agence de contrôle des pêches

Le Conseil de l'UE a adopté, mardi 26 avril, le règlement instituant l'**Agence communautaire de contrôle des pêches**, qui aura son siège en Espagne, à Vigo. Cette adoption formelle intervient après l'accord politique auquel sont parvenus aisément les ministres européens de la pêche.

Le Conseil a aussi adopté des conclusions saluant la communication de la Commission de décembre 2004 sur les moyens de simplifier et d'améliorer l'environnement réglementaire de la Politique commune de la pêche.

Le Conseil convient notamment qu'on pourrait améliorer l'accès aux textes communautaires grâce aux moyens électroniques, élaborer des brochures d'information dans des domaines

spécifiques, réduire la charge de travail et les restrictions qui pèsent sur les pêcheurs et alléger la charge administrative des autorités nationales.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

JUSTICE ET AFFAIRES INTERIEURES 7 milliards d'euros pour 2007-2013

Le budget proposé pour le **financement de programmes dans le domaine de la justice et des affaires intérieures atteint 7 132,9 millions d'euros sur la période 2007-2013**, a annoncé la Commission européenne le 6 avril.

La part du lion (près de 6 milliards d'euros) ira aux **politiques de contrôle des frontières, d'asile et d'immigration**, ce qui montre bien l'importance croissante de ces domaines politiques.

Ces programmes sont énoncés dans dix propositions de décisions, qui devront être approuvées par le Conseil des ministres et qui, dans cinq cas sur dix, devront obtenir également l'agrément du Parlement européen.

Trois programmes-cadres sont proposés pour :

- le contrôle des frontières, l'asile et l'immigration (5,87 milliards d'euros) ;
- la sécurité (735 millions d'euros) ;
- la justice civile et la citoyenneté (531,9 millions d'euros).

N'est pas couvert par ces programmes-cadres, le financement d'agences de l'UE, telles :

- l'Agence de l'UE pour le contrôle des frontières (285,1 millions d'euros) ;
- l'Observatoire des migrations (pas encore créé, 62,3 millions d'euros) ;
- Europol (554 millions d'euros) ;
- le Collège européen de Police (64,4 millions d'euros) ;
- l'Agence des droits fondamentaux (pas encore établie, 164,9 millions d'euros) ;
- l'Observatoire européen des Drogues et des Toxicomanies (110,6 millions d'euros) ;



- l'unité de procureurs de l'UE Eurojust (133,4 millions d'euros).

Ni celui des systèmes d'information comme :

- SIS, VIS et Eurodac (900 millions d'euros).

Le financement des programmes, agences et systèmes d'information représente une dépense totale de **9.407,6 millions d'euros**, soit une somme nettement supérieure aux budgets alloués antérieurement dans le domaine de la justice et des affaires intérieures (JAI). Le Conseil européen et le Parlement européen avaient appelé récemment à alourdir l'enveloppe JAI.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

JUSTICE ET AFFAIRES INTERIEURES

Le Parlement examine le futur code communautaire sur les frontières

En décidant de refondre l'acquis de Schengen dans un code communautaire sur les frontières, la Commission européenne espère **achever le marché intérieur en termes de libre circulation des personnes, en tenant compte du dernier élargissement**. Le Parlement doit examiner en juin le **rapport Cashman** consacré à la **proposition de code des frontières**. En attendant, les membres de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures ont examiné les étapes qui doivent mener à une gestion commune des frontières extérieures de l'UE. Alors que les nouveaux Etats membres devraient supprimer les contrôles d'ici la fin 2007, de nombreux experts et parlementaires ont rappelé que la levée des contrôles aux frontières internes restait liée à une surveillance adéquate des frontières externes.

Selon le rapporteur travailliste britannique Michael Cashman, un ressortissant des pays tiers qui se voit refuser l'entrée dans l'UE devrait disposer d'une voie de recours et d'information

suffisante sur cette procédure d'appel, que de nombreux Etats membres n'ont pas mise en place. Il a ajouté que les raisons du refus devraient être détaillées, si possible dans la langue d'origine du ressortissant.

M. Cashman souhaite aussi que la Cour de justice soit autorisée à se prononcer sur l'ensemble du code et notamment sur les décisions des Etats membres concernant le rétablissement des contrôles temporaires aux frontières.

Actuellement l'acquis de Schengen qui s'applique aux Etats membres issus du dernier élargissement ne concerne que les domaines qui n'ont pas de lien direct avec la suppression du contrôle aux frontières. La levée des contrôles devrait être possible avant fin 2007, mais le Conseil décidera de la date exacte sur base d'une évaluation de tous les pays.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

POLITIQUE DE VOISINAGE

DE Réunion euroméditerranéenne sur les technologies de l'information et de la communication

Une réunion ministérielle des pays de l'espace euroméditerranéen (UE plus les 10 pays partenaires méditerranéens) consacrée aux technologies de l'information et de la communication a eu lieu les 10 et 11 avril à Dundalk (Irlande). Cette réunion, première du genre, avait pour objectif d'étudier les moyens pour « **Procurer la société de l'information à tous les citoyens** ». Organisée par le gouvernement irlandais, la Présidence luxembourgeoise et la Commission européenne, elle a associé la Tunisie qui accueillera en novembre prochain le « **Sommet mondial de la société de l'information** » sous l'égide de l'ONU.

Une réunion de hauts fonctionnaires a été chargée d'examiner deux thèmes : les communications électroniques et les stratégies



en matière de communications à large bande et de services en ligne.

Les participants y ont évoqué des questions comme le cadre réglementaire, l'expérience des États membres de l'UE et le rôle du secteur privé, et le resserrement de la coopération EuroMed. La réunion a permis aussi de traiter de la Politique européenne de voisinage et du Processus de Barcelone, ainsi que de la promotion d'un dialogue structuré sur la société de l'information.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

POLITIQUE REGIONALE ET DE COHESION

Les cinq thèmes prioritaires des orientations stratégiques pour la cohésion, selon Danuta Hübner

L'engagement politique de la Commissaire Danuta Hübner en faveur d'une **politique régionale équilibrée** a reçu l'appui du Président du Comité des Régions Peter Straub et des élus locaux et régionaux réunis en session plénière les 13 et 14 avril.

La Commissaire, qui parcourt les régions de l'UE pour vérifier leurs besoins réels et les obstacles auxquels elles sont confrontées, a fait un état des lieux des négociations sur les perspectives financières et sur la politique de cohésion.

Pour l'avenir, Mme Hübner a insisté sur le fait de mettre en place une politique de cohésion **simple, moderne et efficace**, avec des **ressources financières suffisantes et disponibles pour toutes les régions d'Europe**. Elle a rappelé qu'un compromis sur les perspectives financières en juin permettrait à la Commission de relancer le cycle législatif nécessaire pour garantir aux régions une transition douce vers les nouveaux programmes en janvier 2007.

Mme Hübner a indiqué que les orientations stratégiques sont une priorité pour la nouvelle génération de programmes de cohésion pour l'après-2007. L'objectif principal est d'optimiser

les synergies entre politique de cohésion et stratégie de Lisbonne et de bien coordonner les Grandes orientations de politique économique (GOPES) et la Stratégie européenne pour l'Emploi (SEE). Ceci alimentera les priorités nationales et régionales en tenant compte, pour la première fois dans l'histoire de la politique de cohésion, d'une approche réellement intégrée.

La Commissaire a mis en exergue **cinq thèmes prioritaires pour les orientations stratégiques** :

- l'innovation ;
- les réseaux de transports ;
- les ressources humaines ;
- la protection de l'environnement ;
- le développement des capacités administratives.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

RECHERCHE 7^e programme-cadre : mieux enraciner l'espace européen de la recherche

En présentant les **propositions de la Commission européenne pour le 7^e programme-cadre de recherche et développement (PCRD)** à la presse, mercredi 6 avril, le Commissaire Janez Potocnik a une nouvelle fois souligné la nécessité pour l'Europe **de rattraper son retard par rapport à ses concurrents américain et japonais**.

Le Commissaire a insisté sur la **flexibilité** à la fois horizontale et verticale qui a été introduite dans ce programme-cadre afin de **garantir son adaptation constante aux besoins en matière de recherche et sa contribution à la compétitivité de l'Europe**. Il est aussi revenu sur l'effort de **simplification** des procédures que la Commission a entrepris, en soulignant son importance pour les PME dont la Commission veut faciliter la participation au programme-cadre.

Ce nouveau programme-cadre salué lors de la session plénière du Parlement européen a le double mérite de s'inscrire dans la continuité du



sixième PCRD et d'innover. D'une lecture aisée, il s'appuie sur cinq piliers :

- la recherche collaborative ;
- les idées ;
- les gens ;
- les capacités ;
- le Centre commun de recherche (CCR).

Concernant les aspects budgétaires,

- la **société de l'information** se voit attribuer la part du lion avec 12,756 milliards d'euros (contre 3,625 dans le 6ème PCRD), l'idée étant que l'Europe devrait consacrer 30% à ce secteur, comme le font les Etats-Unis ;
- la **santé**, qui vient juste après, ne serait dotée que de 8,373 milliards d'euros (2,255 milliards dans le 6ème PCRD), soit près de 4,5 milliards de moins.
- les **nanotechnologies** et les matériaux dont les applications peuvent être utiles à tous les secteurs d'activités, ne bénéficieront que de 4,865 milliards d'euros (1,3 dans le 6ème PCRD).

L'effort en matière d'infrastructures aurait sans doute pu être un peu plus important et, si celui réalisé en faveur des PME (1,914 milliard) correspond bien à un doublement, les Régions de la Connaissance ont droit à la portion congrue: à peine 160 millions, soit 22 millions d'euros par an.

Le budget total proposé par la Commission pour le 7ème PCRD est de **73,215 milliards d'euros**.

Pour plus d'informations :

<http://www.cordis.lu/fp7/>

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

La Commission publie les résultats de sa consultation publique sur l'accessibilité des TIC

Les marchés publics devraient prévoir des exigences visant à **rendre les biens et services liés aux technologies de l'information et les communications (TIC) accessibles aux personnes âgées et handicapées**. Tel est l'avis de 90% des participants (organismes publics, fournisseurs de biens et services TIC, universités, associations professionnelles et groupes d'utilisateurs) à la première **consultation publique lancée par la Commission européenne** en janvier dernier sur le thème « **une société de l'information pour tous** ».

Les personnes interrogées pensent que les institutions européennes devraient être les premières à proposer ces mesures (88%), qu'il faut renforcer l'interopérabilité des biens et services TIC (74%) et que, à cette fin, une harmonisation des exigences techniques s'impose à l'intérieur comme à l'extérieur de l'UE (84%).

Les résultats de cette consultation permettront à la Commission de rechercher les moyens les plus efficaces pour **faire profiter le plus grand nombre possible de citoyens des nouvelles technologies**. La procédure mettait l'accent sur trois domaines clé encore peu utilisés en Europe, dans lesquels l'Union européenne pourrait stimuler l'accessibilité des produits et services électroniques et susciter l'harmonisation volontaire des règles des Etats membres. Il s'agit :

- des **marchés publics** ;
- de la **certification** ;
- de l'**utilisation de la législation**.

Pour plus d'information :

http://europa.eu.int/information_society

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)



L'Europe devrait disposer bientôt d'une identité Internet propre. En effet, la Commission a annoncé le 21 avril, que le **nom de domaine** de premier niveau ".eu" sera opérationnel fin 2005.

Cette annonce fait suite à la reconnaissance officielle le 23 mars, d'EURid (European Registry for Internet Domains) par l'ICANN, (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers) comme organe officiel de l'UE pour administrer le domaine de premier niveau ".eu". Le consortium EURid a été désigné le 12 octobre 2004 par la Commission pour gérer celui-ci pendant les cinq prochaines années.

La Commission a précisé que ce nouveau nom de domaine ne remplacera pas ceux qui existent déjà dans l'Union européenne tels que ".fr" pour la France ou ".be" pour la Belgique, mais les complètera et donnera aux utilisateurs la possibilité d'avoir une identité Internet paneuropéenne, en général pour des adresses de sites web ou des adresses de courriel. Les premiers arrivés seront les premiers servis.

Pour plus d'informations :

http://europa.eu.int/information_society/doc/factsheets/017-doteu-november04.pdf

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

Cette année, le **prix européen des technologies de la société de l'information** a été remis à deux sociétés françaises et une entreprise suédoise.

Ce prix, d'une valeur de 200 000 euros pour chaque lauréat, est organisé par la Commission européenne conjointement avec le Conseil

européen des sciences appliquées, des technologies et de l'ingénierie.

Il est ouvert chaque année aux entreprises ou organismes qui présentent dans le **domaine des technologies de l'information un produit innovant et offrant de bonnes perspectives commerciales**. Les lauréats du prix 2005 ont été sélectionnés par un jury indépendant sur un total de 430 candidats dans toute l'Europe. La plupart des candidats, ainsi que les trois lauréats, sont des petites et moyennes entreprises innovantes.

"Les trois lauréats du grand prix sont des exemples remarquables d'innovation européenne" a déclaré la Commissaire chargée de la société de l'information et des médias, Viviane Reding, qui a remis les prix le 26 avril au Palais des Académies de Belgique.

Les trois lauréats du grand prix 2005, d'égal mérite, sont les suivants:

- **Cypak** (Suède) pour la technologie PIN-on-Card, une carte à puce sans contact à clavier PIN intégré, pour un contrôle sécurisé sur l'Internet. Cette technologie est conçue pour protéger l'identité des consommateurs ainsi que leur intégrité en cas d'attaque à l'aide d'un code malveillant, et pour renforcer l'identité et la confiance dans les communications sur l'internet.
- **Let it wave** (France) pour le logiciel de compression CodecID, qui permet de stocker des photos d'identité de haute qualité avec seulement 500 octets, pour des documents sécurisés tels que des cartes d'identité, des visas et des badges d'accès.
- **PRAXIM medivison** (France) pour le SURGETICS Kneelogics Application, un système de chirurgie assistée par ordinateur dédié au positionnement précis d'implants et de greffes dans les opérations de remplacement du genou et la chirurgie des ligaments croisés antérieurs.

Le prix européen des TSI est financé par le programme IST, qui fait partie du sixième programme cadre de l'UE pour la recherche et le développement technologique. Cette année, la



Commission a reçu 430 candidatures de 29 pays.

Ces candidatures ont été évaluées par un jury indépendant composé de 18 experts de 18 pays, sous la présidence de Guy Demuynck, membre du conseil d'administration de KPN, et directeur général de KPN mobile.

Pour plus d'informations :

www.cypak.com

www.letitwave.fr

www.surgetics.com

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

SOCIETE DE L'INFORMATION Adoption du « Safer Internet Plus »

Le Conseil a adopté, mardi 12 avril sans débat, une décision instituant le **programme « Safer Internet Plus »** visant à promouvoir une **utilisation plus sûre de l'Internet** et des nouvelles technologies en ligne, notamment pour les enfants, et à combattre les contenus illicites et non désirés. Ce programme communautaire est doté, pour la période du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2008, d'un budget de 45 millions d'euros, dont 20 millions pour 2005 et 2006.

Il comporte quatre actions :

- lutte contre les contenus illicites ;
- traitement des contenus préjudiciables et non désirés par l'utilisateur final ;
- promotion d'un environnement plus sûr ;
- actions de sensibilisation.

Pour plus d'informations :

http://europa.eu.int/information_society/activities/sip/news_events/saferinternet_plus/index_en.htm

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)



TRANSPORTS Accord du Conseil transport sur le programme Marco Polo II

Lors de la réunion du Conseil Transports, le jeudi 21 avril, une orientation générale partielle sur la proposition de règlement établissant le **programme « Marco Polo II »** (période 2007-2013), a été adoptée à l'unanimité. L'adoption du programme est cependant suspendue à la première lecture au Parlement européen et aux résultats de la négociation sur le cadre financier 2007-2013.

L'objectif du programme est de **favoriser le transfert du transport de fret de la route vers des modes de transports plus écologiques** grâce à des financements européens : la Commission propose de le doter d'une enveloppe budgétaire de 740 millions d'euros pour 2007-2013.

Par ailleurs, l'orientation générale dégagée fixe comme objectif stratégique d'arriver, d'ici à la fin du programme, soit le 31 décembre 2013, « à transférer la portion du trafic routier international de marchandises correspondant à l'augmentation totale annuelle attendue de ce trafic, exprimée en tonnes kilomètres » grâce aux différents projets financés.

Cependant, pour rassurer certaines délégations, le Conseil a adopté une déclaration liant cet objectif aux négociations en cours sur les futures perspectives financières.

Pour plus d'informations :

http://europa.eu.int/comm/transport/marcopolo/egal/doc/com_2004_0478_fr.pdf

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

Les ministres du Transport des Etats membres de l'UE sont parvenus le 21 avril, à la majorité qualifiée, à un accord politique sur la proposition modifiant la **directive « Eurovignette »** de 1999 sur la taxation des poids lourds pour l'utilisation de certaines infrastructures. Toutefois, les discussions ne sont pas finies, car le Parlement européen doit encore voter le texte en deuxième lecture.

Le président du Conseil Transports, Lucien Lux, s'est félicité des retombées du travail accompli par la Présidence luxembourgeoise après les échecs essuyés par les deux présidences précédentes.

Le Commissaire européen aux transports, Jacques Barrot a estimé que ce succès permettra de gagner la bataille de la mobilité et de tenir une triple promesse :

- vaincre la congestion du réseau ;
- réduire la pollution ;
- assurer une concurrence plus équitable.

Le Portugal, l'Estonie et Malte (des Etats « périphériques » qui s'inquiètent de l'augmentation des coûts de transports) se sont opposés au texte de compromis, de même que la Belgique (pourtant un pays de transit), qui a estimé que certaines règles allaient porter préjudice à sa politique de mobilité. La Grèce et la Finlande se sont abstenues au moment du vote. Une dernière concession accordée par la présidence au sujet des réductions sur les péages pour des utilisateurs réguliers a permis de faire basculer l'Italie dans le camp des Etats membres favorables au compromis.

Alors que la directive « Eurovignette » actuelle ne concerne que les véhicules destinés au transport routier de marchandises d'un poids total en charge égal ou supérieur à 12 tonnes, le projet de directive tend à rendre applicables les règles communautaires de tarification des infrastructures à tous les véhicules de transport de marchandises de plus de 3,5 tonnes.

Le compromis prévoit notamment de laisser aux Etats membres la liberté d'appliquer des péages sur les routes autres que celles des réseaux transeuropéens, notamment sur les routes concurrentes. Les Etats membres pourront décider de soumettre ou pas une partie de leur réseau RTE à des péages.

Voici les principaux éléments du compromis :

- **Affectation des recettes**: conformément au principe de subsidiarité, les Etats membres décident de l'utilisation des recettes provenant des droits perçus pour l'utilisation des infrastructures routières.
- **Variation des montants des péages** : la proposition de directive autorise les Etats membres à moduler les péages selon de nouveaux critères. Selon le texte, les Etats membres peuvent faire varier les taux de péages à des fins comme la lutte contre les dommages causés à l'environnement et aux infrastructures, la résorption de la congestion du réseau ou encore la promotion de la sécurité routière.
- **Majoration de péage** : dans des cas exceptionnels d'infrastructures situées dans des régions montagneuses (comme les Alpes), les Etats membres peuvent appliquer une majoration de péage sur des tronçons spécifiques qui connaissent des problèmes de congestion ou dont l'utilisation par des véhicules provoque d'importants dommages environnementaux. Les recettes issues de cette majoration doivent servir à financer les coûts d'investissements d'autres infrastructures de transport d'intérêt européen (principalement le rail) situés sur le même axe que le tronçon routier (sur lequel la majoration est appliquée).
- **Coûts de construction** : les règles de calcul des péages et droits d'usage sont modifiées pour mieux prendre en compte les coûts engendrés par le transport routier de marchandises. La définition des coûts de construction est élargie à l'ensemble des « coûts de construction »

(y compris les coûts de financement) des infrastructures achevées au maximum trente ans avant la date de transposition de la nouvelle directive.

- **Abattements ou réductions** : des réductions sur les péages en faveur des utilisateurs réguliers ne peuvent excéder 13% du péage normal.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

Institutions et organisations régionales européennes

BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT

Participation de la BEI à la nouvelle génération de programmes

La **coopération** sans cesse grandissante entre la **Commission et la Banque européenne d'investissement** (BEI) dans le secteur régional a été au centre des discussions du 11 avril à Bruxelles entre Danuta Hübner, Commissaire chargée de la Politique régionale, et Philippe Maystadt, Président de la BEI.

Ces derniers ont discuté des possibilités d'étendre cette coopération, notamment en aidant les Etats membres dans la préparation de projets de grande envergure et en fournissant des **micro-crédits pour développer l'esprit d'entreprise** par le biais d'une combinaison de bourses et de prêts.

Un communiqué rappelle que la BEI assiste déjà la Commission par l'évaluation de quelques 50 projets du Fonds de développement régional et du Fonds de cohésion européens par an, et que la Banque sera étroitement impliquée dans la préparation de la nouvelle génération de lignes

directrices et programmes pour la période 2007-2013.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

COMITE DES REGIONS

Pour plus de contrats tripartites

A l'occasion de sa session plénière des 13 et 14 avril le Comité des Régions a adopté l'avis de Konstantinos Tatsis (PPE, Grèce) et de Jens Nilsson (PSE, Suède) sur « **les dispositions générales sur le Fonds de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion** ».

Le Comité se déclare satisfait des propositions financières de la Commission européenne attribuant **336,1 milliards d'euros à la politique de cohésion**, ainsi que de la répartition de ce montant entre les trois objectifs : **convergence (78%), compétitivité régionale et emploi (18%) et coopération territoriale (4%)**.

Le Comité a également annoncé que ces propositions sont suffisantes pour continuer à aider les régions de l'ancienne Europe des 15 tout en soutenant de manière équivalente les nouveaux Etats membres, si les moyens sont redistribués équitablement et concentrés sur la solution des problèmes les plus graves.

En outre, dans son avis, le Comité des Région invite la Commission à :

- encourager les Etats membres à utiliser la possibilité de conclure au besoin des **accords tripartites** impliquant les autorités régionales, afin de responsabiliser les acteurs à tous les niveaux ;
- prévoir un **cadre de différenciation territoriale** pour les réglementations concernant les aides d'Etat, afin de permettre des investissements publics ciblés lorsque de tels investissements peuvent corriger les dysfonctionnements



réels du marché, pour atteindre l'objectif de la cohésion territoriale.

Il recommande en outre fortement que les futurs programmes financés par les fonds structurels couvrent des aspects tels que la **revitalisation urbaine**, la **détresse sociale**, les **restructurations économiques** et les **transports publics**.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Le Comité fête les vingt ans du dialogue social européen

Le Comité économique et social européen (CESE) a organisé, le 14 avril à Bruxelles, une conférence sur le thème : « **Vingt ans de dialogue social européen: bilan et perspectives** », en présence de **Jacques Delors, ancien Président de la Commission européenne, et Vladimir Spidla, Commissaire à l'Emploi, aux Affaires sociales et à l'Egalité des chances**.

Cette conférence a été l'occasion de célébrer le 20^e anniversaire du lancement du dialogue social européen par Jacques Delors en janvier 1985. Elle s'inscrit dans le débat sur l'avenir du dialogue social et plus largement de la démocratie participative en Europe.

Les travaux ont été répartis en deux sessions :

- la première session, présidée par Roger Briesch, vice-président du CESE, a porté sur le « dialogue social européen - réussites et limites »
- la seconde session, tenue sous la présidence d'Henri Malosse, président de la section Emploi, Affaires sociales et Citoyenneté du CESE, a mis l'accent sur « les perspectives futures du dialogue social européen et de la démocratie participative européenne »

Jacques Delors et Valdimir Spidla ont clôturé le débat en s'exprimant sur les « Perspectives - Vers les prochaines années »

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

COMMISSION

Stratégie d'information et de communication

Samedi 23 avril, le Collège des 25 Commissaires a tenu un séminaire sur la **future stratégie de communication de la Commission**.

Selon le porte-parole de Margot Wallström, Commissaire chargée des relations institutionnelles et de la stratégie de communication, le Collège a soutenu l'idée d'un plan d'action interne et d'un livre blanc sur la politique de communication incluant l'ensemble des parties prenantes.

Aucune date n'a encore été avancée pour la publication de ces documents, mais les discussions sur le plan d'action en sont à un stade avancé.

Trois principes guident les travaux de la Commission :

- mieux **écouter les citoyens** ;
- mieux leur expliquer les politiques communautaires ;
- mieux **atteindre les citoyens**.

Le plan d'action interne abordera des questions comme la manière d'atteindre une audience régionale et locale, la planification des travaux de communication entre les directions générales de la Commission, l'audit interne, la professionnalisation du personnel chargé de l'information et de la communication.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)



L'équipe de l'Université de Poitiers a remporté, le 1er avril à Strasbourg, la **21e édition du Concours européen des Droits de l'Homme René Cassin**. Compétition de procès fictifs en langue française basés sur la **Convention européenne des Droits de l'Homme**, ce concours est ouvert aux étudiants en droit et en sciences politiques.

Pour cette édition 2005, 51 équipes représentant des universités de 15 pays se affrontées sur le thème des **interrogatoires policiers, et du juste équilibre entre internement psychiatrique et liberté individuelle**. Les équipes ont présenté un mémoire écrit analysant les problèmes soulevés par un cas fictif, en se fondant sur la Convention européenne des Droits de l'Homme et sur la jurisprudence de la Cour de Strasbourg.

Pour plus d'informations :

www.concourscassin.org/

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)